

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

CORTE, le 3 mai 2013

Le sous-préfet

à

Membres du comité de pilotage
(destinataires in fine)

Objet : Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9400576 Massif du Cintu (Zone spéciale de conservation)

P.J. : Arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs

Vous trouverez ci-joint, pour votre complète information :

➤ l'arrêté préfectoral n° 2013123-0003 du 03 mai 2013 portant approbation du document d'objectifs de la Zone spéciale de conservation FR9400576 Massif du Cintu.

Le document d'objectifs sera mis à disposition du public dans les mairies d'ALBERTACCE, EVISA, CALENZANA, CORSCIA et ASCO ainsi qu'à la sous-préfecture et à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,
chargé de mission Natura 2000
pour la Haute-Corse,



Claude VALADIER

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse du Sud
- Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
- Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse
- Monsieur le président du conseil général de la Corse du Sud
- Monsieur le président du parc naturel régional de la Corse
- Monsieur le président du SIVOM du Niolu
- Monsieur le président de la communauté de communes du bassin de vie d'Ile Rousse
- Monsieur le président du SIVU pour l'étude d'un plan de développement de la vallée d'Asco et Caccia
- Monsieur le maire d'Albertacce
- Monsieur le maire d'Asco
- Monsieur le maire de Calenzana
- Madame le maire de Corseica
- Monsieur le maire d'Évisa
- Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
- Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de la Corse
- Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse
- Monsieur le directeur régional de l'office national des forêts
- Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- Monsieur le délégué de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Monsieur le président du centre régional des propriétaires forestiers de Corse
- Monsieur le président de l'association des communes forestières de Haute-Corse
- Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse
- Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse du Sud
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse du Sud
- Monsieur le président de la fédération de la Corse pour le pêche et la protection du milieu aquatique
- Monsieur le président du conservatoire régional des sites de Corse/AAPNRC
- Madame Lactitia HUGOT, responsable du conservatoire botanique de Corse



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT**

**ARRÊTÉ n° 2013123-0003 du 03 mai 2013
portant approbation du document d'objectifs de la zone spéciale de conservation
FR9400576 Massif du Cintu (Natura 2000)**

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25/03/2011 portant désignation du site Natura 2000 FR9400576 Massif du Cintu: (zone spéciale de conservation) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-148-1 du 25/05/2008] portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400576 Massif du Cintu
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2012-006-0001 en date du 6 janvier 2012 portant délégation de signature à Monsieur Claude VALADIER, sous-préfet de l'arrondissement de CORTE, chargé de mission pour la mise en œuvre du programme "Natura 2000" dans le département de la Haute-Corse ;
- VU** l'avis du comité de pilotage local et notamment le compte-rendu de sa réunion du 13/12/2012 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse,

A R R Ê T É

Article 1er -Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation FR9400576 Massif du Cintu, communes d'ALBERTACCE, EVISA, CALENZANA, CORSCIA et ASCO, annexé au présent arrêté, est approuvé.

- Article 2 -** Le document cité à l'article 1^{er} peut être consulté à la sous-préfecture de CORTE, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, ainsi que dans les mairies d'ALBERTACCE, EVISA, CALENZANA, CORSCIA et ASCO.
- Article 3 -** Pour l'application du document cité à l'article 1^{er}, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec le représentant de l'Etat des contrats Natura 2000.
- Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5 -** Le sous-préfet de CORTE, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le maire d'ALBERTACCE, EVISA, CALENZANA, CORSCIA et ASCO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de CORTE,



Claude VALADIER